

MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

132 / 3 / 89

Paiement par Comptable
N° 0024 autorisé

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Pour l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
Le Directeur de l'Ordonnancement

24 FEV. 1989

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de payer aux agents ci-après à titre
d'indemnités de restauration, le montant indiqué en regard de chacun
pour une mission à BUGARAMA-CYANGUGU suivant les
ordres de mission en annexe.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
1. SENKOKO Jean	1	2.500	2.500
2.	1	1.250	1.250
3.			3.750 FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de. Trois mille sept cent cinquante francs rwandais.....

Vu et approuvé par le

- Comptable de *Préf. Kigali*

- Nom *Bendantunguka*

- Prénom *Protair*

- Code *024*

Le Gestionnaire des Crédits au
Ministère de l'Industrie et de
l'Artisanat

BUHIGIRO Alphonse

Pour approbation

NGIRABATWARE Augustin

DIRECTEUR GENERAL DE L'INDUSTRIE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

21 FEV. 1989

à charge de 19117020312
Engagement n° 5 du 15/2/89

Kigali, le 15/2/89

Gestionnaire des Crédits du Ser.

Par Augustin
Senkoko Jean
Augustin NGIRABATWARE
CI n° 19516
GISENYI

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

ORDRE DE MISSION

Monsieur SENKOKO, JEAN
Fonction Chef de Mission
Doit se rendre à CYANGURU C.U.
Pour raison de service Réunion Comité Gestion RIZICULTURE
Durée de voyage Deux jours du 09 au 10/11/1988

Arrivée 09/11/88

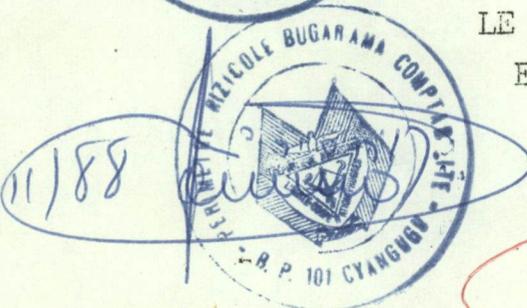


Fait à Kigali, le 08/11/1988

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.



Départ 10/11/88



3750

3750 ✓
vu